Protocole de réouverture de l'école Montaigne Primaire – Mons en Baroeul

I-APPLICATION DU PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL

Ce protocole vient en complément du protocole sanitaire de l'Education Nationale « Guide de réouverture des écoles maternelle et primaires » du 3 mai 2020 dont toutes les recommandations s'appliqueront à l'école Montaigne de Mons en Baroeul

II-ORGANISATION GÉNÉRALE

✓ Principes généraux

Tous les enseignants, personnels encadrants et de service disposeront de masques (fournis par l'Education nationale pour les enseignants). Le port du masque par les adultes est obligatoire pendant les temps de récréation et dans le cas où les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées.

- Les parents dont les enfants seront **accueillis** à l'école devront signer l'Additif au règlement intérieur de l'école Montaigne.

- Les parents qui souhaitent faire porter un masque à leur enfant, s'engagent à former préalablement leur enfant à l'usage sûr de ce dernier. Les enseignants ne pourront pas s'assurer que l'enfant utilise son masque avec une efficacité maximale. L'utilisation du gel hydroalcoolique n'est pas recommandée à l'école et ne sera utilisé qu'en cas d'urgence.

- Les parents devront avoir vérifié que leur enfant n'est pas souffrant, qu'il ne fait pas de température. Il est conseillé aux parents de déposer leur enfant à l'entrée de l'école correspondante à son groupe d'accueil, et donc de ne pas laisser leur enfant venir seul à l'école. D'une part pour s'assurer qu'il respecte les règles de distanciation et les gestes barrières sur l'espace public, d'autre part parce qu'une information par le directeur peut être communiquée aux parents chaque jour oralement ou par voie d'affichage. Les enfants qui viendraient seuls sont susceptibles de repartir chez eux seuls si l'enseignant responsable du groupe est absent.

- Les règles sanitaires énumérées ci-dessous et en particulier les règles de distanciation et les gestes barrières ne peuvent garantir à 100% une non-contamination des enfants et de leur famille.

- Ces règles ne peuvent fonctionner qu'avec une acceptation totale de la part des élèves et de leurs parents. En cas de problème, les parents seront prévenus du non-respect de ces règles par leur enfant et dans ce cas ils seront priés de garder leur enfant à la maison.

- Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera adaptée à l'âge des élèves.

- Les élèves ne venant pas à l'école recevront du travail, par voie numérique ou par photocopies dans la mesure du possible si les parents veulent venir les chercher à l'école, à une heure et selon un protocole qui sera expliqué par l'enseignant.

- Un enfant n'ayant pas repris l'école lors de cette rentrée pourra être réintégré en classe à partir du 2 juin. Un nouveau sondage sera proposé la semaine du 25 mai.

✓ Qui et quand ?

- Les enseignants reprendront le travail le lundi 11 mai s'ils ont à disposition le nombre de masques sanitaires suffisant.

- La reprise de la classe pour les élèves de CP et CM2 se fera le **jeudi 14 mai**.

- La reprise de la classe pour les élèves de CE1, CE2 et de CM1 se fera le **lundi 18 mai**.

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
3 CP + 4 CE1	8CP	4 CE1 + 4 CE2	7 CM1	5 CM2
Entrée rue de Gascogne	Entrée rue de Gascogne	Entrée rue de Gascogne	Entrée Rue de Gaulle	Entrée rue de Gaulle

Enseignants qui travailleront en présentiel et en distanciel	Enseignants qui travailleront en distanciel uniquement
Mme Desmulliez Mme Quenardel M. Wibaux M. Ruisseau Mme Zerarga Mme Stockman Mme Cordier Mme Balloy M. Van Hoeymissen	Mme Hany Mme Quaegebeur Mme Vandendaele M. Defretin Mme Marchand Mme Thomas

- Le directeur M. Houyez sera présent tous les jours d'école.

- Cantine et garderie : voir protocole municipal. (*annexe*) Il n'y aura pas d'étude, la garderie sera assurée le matin et le soir à 16h30.

✓ Comment ?

- Les enfants des enseignants et des personnels soignants seront accueillis prioritairement.

- Les groupes d'enfants accueillis dans les classes ne pourront excéder 10 élèves. En conséquence, les enfants seront pris en charge par un enseignant au sein d'une classe. Les élèves les plus fragiles scolairement ou susceptibles d'être en décrochage seront pris en charge de manière préférentielle.

- Les enseignants pourront s'organiser selon un planning (évolutif) permettant d'articuler leur travail en présentiel et en distanciel. (Plannings en annexe)

III- PROTOCOLE SANITAIRE

✓ Mesures de distanciation

- ✗ En attendant d'entrer dans l'enceinte ou de récupérer leur enfant, les personnes gardent les distances de sécurité (au moins 1m entre chaque).

- ✗ 1 seul adulte, au maximum, accompagne les enfants à l'école, il lui est recommandé de porter un masque.

- ✗ Accueil des élèves : du 14 mai au 29 mai

Les groupes seront accueillis dans la cour par l'enseignant responsable du groupe avec qui ils suivront un parcours balisé jusqu'aux toilettes où ils passeront obligatoirement pour se laver les mains. Ils suivront ensuite un parcours balisé jusqu'à leur classe de référence. Aucun retard ne sera toléré. Si le groupe de l'enfant est déjà entré dans l'école, il ne pourra être accueilli.

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
3CP + 4 CE1	8 CP	4 CE1 + 4 CE2	7 CM1	5 CM2
Entrée rue de Gascogne	Entrée rue de Gascogne	Entrée rue de Gascogne	Entrée Rue de Gaulle	Entrée rue de Gaulle
Entrée à 8h25	Entrée à 8h35	Entrée à 8h45	Entrée à 8h20	Entrée à 8h30
Sortie à 11h10	Sortie à 11h20	Sortie à 11h30	Sortie à 11h20	Sortie à 11h30
Entrée à 13h25	Entrée à 13h35	Entrée à 13h45	Entrée à 13h20	Entrée à 13h30
Sortie à 16h10	Sortie à 16h20	Sortie à 16h30	Sortie à 16h20	Sortie à 16h30

Après le 29 mai et en fonction du nombre d'enfants accueillis, un échelonnement horaire pour les entrées et les sorties pourra être aménagé ou reconsidéré.

En classe

- Les enfants seront installés dans la classe de manière à respecter les règles de distanciation physique.
- Un sens de circulation sera aménagé pour limiter les risques de contact.
- Les activités collectives de type ateliers de manipulation (sauf à disposer d'un matériel individuel), travaux de groupe seront limités au strict minimum.

Espaces communs

- Un marquage au sol sera effectué pour assurer la distanciation entre les élèves, notamment à l'entrée des toilettes et dans les couloirs.
- Un sens de circulation sera matérialisé dans l'enceinte de l'école pour les déplacements des groupes afin qu'il n'y ait pas de croisement des groupes.

Cour de récréation / Récréations

- Les récréations seront décalées. (*planning annexe*)
- Tous les jeux de ballon et jeux de contact seront suspendus. Les jeux collectifs ne seront pas possibles.
- Suivant le nombre d'enfants présents, des zones seront définies.
- En cas de pluie, les groupes quitteront les classes le temps d'assurer le passage aux toilettes puis rejoindront leur salle.

Pause repas/ cantine

- Mise en place des gestes barrières et mesures d'hygiène par le personnel municipal, sous la responsabilité du coordonnateur du service de restauration scolaire. (*annexe*)
- Les groupes de cantine seront identiques aux groupes classes pour les élèves mangeant à l'école afin d'éviter le brassage.

✓ Mesures d'hygiène

Equipements

- Un flacon de gel hydroalcoolique réservé aux adultes pour chaque classe
- Des masques en quantité suffisante pour les enseignants. (Education nationale)
- Dans la mesure du possible, deux thermomètres électroniques à visée frontale.
- Une boîte de lingettes nettoyantes par classe pour certaines surfaces (claviers/souris d'ordinateur)
- Des poubelles supplémentaires pour le papier essuie-mains afin de limiter le risque de regroupement autour d'une seule poubelle.
- Vérification régulière de l'approvisionnement des distributeurs (savon et essuie-mains)

Les classes seront aérées avant l'entrée des enfants / à chaque récréation / dès la sortie des élèves.

Matériel personnel de l'élève :

- L'enfant devra amener ses propres outils de travail habituels et ne pas les partager. Les cahiers utilisés seront conservés par l'élève.
- Les élèves déposeront leur manteau au dos de leur chaise. Leur cartable sera accroché à leur table.

Lavage des mains

- Les passages aux toilettes seront encadrés par les enseignants ou les autres personnels disponibles au début de chaque récréation et seront suivis obligatoirement de lavage des mains.
- Chaque entrée en classe sera précédée d'un lavage des mains dans les mêmes conditions (eau-savon / papier à usage unique).

Nettoyage de l'école

- *Voir en annexe le protocole mis en place par la municipalité*

✓ Mesures d'urgence

Les enseignants seront attentifs aux signes extérieurs de mal-être chez l'enfant : température /signes de souffrance de type ORL notamment. Pour cela un thermomètre sécure s'avérera très utile.

Si un enfant ou un adulte présente des symptômes, il sera rapidement isolé. (salle RASED au rez-de-chaussée à côté de la salle des maitres ; elle sera munie de masques, et d'un point de lavage des mains). Un masque de type masque chirurgical lui sera remis. Il sera demandé aux parents de venir rechercher leur enfant au plus vite et de nous informer d'une suspicion éventuelle de cas de COVID. Il ne pourra réintégrer l'école que s'il présente un certificat médical.

Un nettoyage approfondi avec désinfection de la pièce où a été isolée la personne sera effectué après un temps de latence de quelques heures.

En cas de test positif de la personne présentant des symptômes, une information des services académiques sera effectuée. Ceux-ci qui se rapprocheront sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement. Une communication sera également faite aux parents de l'école.

IV. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Les parents sont interdits de rentrer dans les bâtiments de l'école. Pour toute communication avec l'équipe enseignante, ils devront utiliser des moyens de communication à distance (téléphone, email, boîtes aux lettres). Si cela n'était pas possible, cette communication pourrait avoir lieu en extérieur avec un masque, à plus d'un mètre de distance.

V. PROCEDURE ET MOTIFS D'EXCLUSION

En cas de non-respect du règlement par les familles ou si leur enfant devait, en ne respectant pas les gestes barrières à l'école, à la cantine, à la garderie, mettre en danger la sécurité d'autrui, celui-ci serait exclu et reprendrait l'école à la maison.

VI. MOYENS HUMAINS MOBILISÉS (*annexe*)

Ce protocole, est susceptible de changer au gré des effectifs et du nombre d'élèves à encadrer au sein de l'école. Ces aménagements éventuels se feront dans le respect des prescriptions du protocole sanitaire national.

Sans éléments contradictoires écrits de l'inspection de l'éducation nationale, ce protocole sera considéré comme validé par l'institution.

L'équipe enseignante de l'école Montaigne